



Mairie de 71600

Vitry En Charollais

Téléphone : 03.85.81.14.40

Fax : 03.85.81.48.07

mairie.vitryencharollais@wanadoo.fr

Monsieur le Maire de PARAY LE MONIAL
Hôtel de Ville
71600 PARAY LE MONIAL

Vitry en Charollais, le 27 mai 2014

*Objet : procédure de déclaration à projet – modification du PLU
pour l'implantation d'une entreprise agroalimentaire au lieu-dit Ferreuil
Commune de Paray le Monial*

Réf. : BP/BL n°328 des 24 et 29 avril 2014

Monsieur le Maire,

Comme vous l'avez demandé lors de la réunion du 14 mai dernier, je vous confirme l'avis pris par la Commune de Vitry en Charollais concernant le projet d'implantation d'une entreprise agroalimentaire à Ferreuil.

Je suis, bien sûr, favorable, dans le contexte économique que traverse notre pays et notre région, à l'implantation d'une entreprise susceptible de créer plus de 200 emplois en Charollais.

Toutefois, je tiens à confirmer la position que j'ai prise lors de cette réunion, relative au choix d'accueillir celle-ci au lieu-dit Ferreuil sur la commune de Paray le Monial.

J'émetts à nouveau un avis réservé, concernant la modification du plan local d'urbanisme de cette zone, estimant que la Zone Industrielle de Barberêche à Vitry en Charollais pouvait accueillir, dans les meilleures conditions, une telle activité.

En effet, ces dernières me semblaient réunies, pour qu'un tel projet puisse se réaliser rapidement. Les trois communes composant le Syndicat Intercommunal de la Zone Industrielle de Vitry en Charollais et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Saône et Loire, (propriétaire des terrains) auraient pu trouver, dans l'intérêt commun, le consensus nécessaire.

Le prix moyen du terrain constructible sur la Zone de Barberêche est estimé à 9 € le mètre carré. Elle dispose d'une configuration parcellaire suffisante (15 hectares classés en UX immédiatement constructibles, auxquels s'ajoute une réserve foncière de 15 hectares). Elle bénéficie également d'une excellente desserte routière, traversée par la RN 79, et distante de 500 mètres de la RCEA, par l'échangeur du Mont.

Horaires d'ouverture :

Lundi et Vendredi de 08 H 30 à 12 H 30 et de 13 H 00 à 16 H 00

Mardi et Jeudi de 08 H 30 à 12 H 30 et de 13 H 00 à 18 H 30

Cette proximité immédiate des principaux axes routiers auraient pu éviter les désagréments en terme de circulation des poids lourds estimés à 120 camions par jour qui, pour rejoindre la RCEA, devront soit traverser l'agglomération de Paray le Monial, soit accéder à la RCEA par la délicate traversée de Saint Yan.

Telles sont les précisions que je souhaitais vous donner.

Restant à votre disposition,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,

Daniel THERVILLE

Horaires d'ouverture :

Lundi et Vendredi de 08 H 30 à 12 H 30 et de 13 H 00 à 16 H 00

Mardi et Jeudi de 08 H 30 à 12 H 30 et de 13 H 00 à 18 H 30